

pu subsister, après l'accident qui leur arriva il y a 3 à 4 ans : toute leur maison fut brûlée en une nuit, elles ne sauvèrent ni leurs meubles, ni leurs habits, trop heureuses de se sauver elles-mêmes ; encore y en eut-il deux d'entr'elles qui furent enveloppées dans les flammes. Le courage de celles qui en échappèrent les soutint dans leur extrême pauvreté ; et quoiqu'elles fussent plus de trente, la divine providence pourvut à leur pressante nécessité. Il semble que cette calamité n'ait servi qu'à les rendre plus vertueuses et plus utiles au prochain, car il n'y a point de bien qu'elles n'aient entrepris depuis ce tems-là, et dont elles ne soient venues à bout. Outre les *petites écoles* qu'elles tiennent chez elles pour les jeunes filles de Montréal, et outre les *pensionnaires* Françaises et Sauvages qu'elles élèvent dans une grande piété, elles ont établi une Maison qu'on appelle la *Providence*, dont elles ont la conduite, et où elles instruisent plus de vingt grandes filles, qu'elles forment à tous les ouvrages de leur sexe, pour les mettre en état de gagner leur vie dans le service." (1)

C'est sous la date de 1686, que Mgr. de St. Valier rédigeait ce qu'on vient de lire, et déjà la sœur Bourgeois, aidée de personnes charitables, était fortement occupée à "rebâtir *en pierre* une maison plus grande, plus solide et plus régulière que la première." (2)

1693-95.—En 1693, on commença la bâtisse en pierre de l'Eglise de la communauté. Cette église fut bâtie principalement à même les libéralités de Mlle. Jeanne Leber et autres membres de sa famille, et achevée en 1695. C'était un bâtiment de 30 pieds de front par 50 de profondeur. On y célébra la messe, pour la première fois, le 9 septembre de cette année. Dès la veille, ou le 8 septembre, Mlle. Jeanne Leber, alors âgée de 33 ans, et qui, depuis 15 ans, vivait dans la retraite, dans la maison de son père, à Montréal, avait été conduite processionnellement dans cette église, et renfermée dans une cellule qu'elle s'y était fait pratiquer à ses frais, audessus de la sacristie, pour y passer le reste de ses jours dans une reclusion parfaite et volontaire (3)

1698.—En 1698, les " Filles séculières de la congrégation Notre-Dame" reçurent l'Institution religieuse et furent confirmées en communauté par Mgr. de St. Valier, qui, en même tems approuva les règles sous lesquelles elles vivaient depuis longtems et les leur donna pour *Règlement* futur de leur Institut. On put et

(1) *Etat présent de l'Eglise et de la Colonie française dans la Nouvelle-France.* Par M. l'Evêque de Québec, Paris, R. Pepie, 1688. in-8,

(2) *Vie de la Sœur Bourgeois*, déjà citée.

(3) Elle a en effet persévéré dans ce choix étrange de vie jusqu'à sa mort, arrivée le 3 octobre 1714 ; et a été enterrée dans cette église, où le corps de son père et le cœur d'un de ses frères étaient déjà inhumés depuis plusieurs années.—J. V.